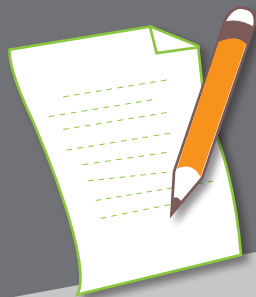


Guide
pour l'élaboration d'un
projet de santé



Un projet de santé, c'est quoi ?

Le projet de santé constitue les fondations d'une maison de santé. Il comprend un projet pluriprofessionnel et un projet de prise en charge des patients. Le projet de santé est signé par chaque membre de la maison de santé et peut être signé par toute personne dont la participation aux actions envisagées est explicitement prévue par le projet de santé.

Vous trouverez dans ce guide tous les éléments pour vous aider à élaborer votre projet de santé.

Le projet d'organisation pluriprofessionnelle

Thèmes	Éléments à définir	Précisions/recommandations
Organisation de la structure	Rôles de chaque professionnel de santé dans l'organisation de la structure : <ul style="list-style-type: none">• quel professionnel de santé ? Temps de travail de chacun dans la structure ?• quelle est la nature de l'adhésion à la structure (temps complet/vacation/consultation avancée) ?• quelle est la structure juridique ?• quelle est l'organisation adoptée pour répondre à l'objectif de continuité des soins et de prise en charge des soins non programmés ?	<p>Les professionnels de santé participant à la structure de soins de 1^{er} recours sont collectivement garants de l'organisation de la structure. A ce titre, ils sont signataires du projet de santé.</p> <p>Il est souhaitable, pour un bon fonctionnement interne, qu'un « coordonnateur », personne ressource, soit désigné parmi les professionnels pour garantir la planification de l'organisation nécessaire.</p> <p>Pour aller plus loin dans le choix de la structure juridique : la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA) constitue une nouvelle forme juridique particulièrement adaptée aux besoins et attentes des professionnels de santé exerçant au sein des maisons et pôles de santé. L'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine vous propose en ligne un récapitulatif des différentes structures juridiques ainsi qu'un modèle de statut type d'une SISA www.aquitaine.paps.sante.fr</p>
Coordination et concertation entre professionnels de la structure	Modalités des réunions de coordination entre professionnels de santé : <ul style="list-style-type: none">• Type de thèmes abordés en réunion :<ul style="list-style-type: none">- Suivi du fonctionnement de la structure,- Mise en place de protocoles de soins partagés• Rencontres autour des cas de patients complexes (soins ou organisation)• Fréquences des réunions à préciser.	<p>Un rythme régulier de réunions toutes les 4 à 6 semaines peut être envisagé.</p> <p>La Haute Autorité de Santé recommande qu'une structure de soins de premier recours réunisse tous les professionnels autour des objectifs principaux du projet de santé.</p>
	Engagement de la mise en place d'un système d'information sécurisé	<p>Le dispositif de partage d'informations sécurisé (informatisé ou non) doit être adapté pour les besoins propres de gestion et de coordination entre professionnels afin de favoriser la continuité des soins, notamment en cas d'absence d'un médecin.</p> <p>La HAS recommande qu'une structure de soins de premier recours s'appuie sur l'utilisation d'un dossier patient partagé. www.has-sante.fr</p> <p>La Direction générale de l'offre de soins a élaboré un guide méthodologique relatif à la circulation des informations concernant la santé des patients au sein des maisons de santé. www.sante.gouv.fr</p>

Thèmes	Éléments à définir	Précisions/recommandations
Accueil et encadrement des professionnels de santé en formation Lien avec l'université	<ul style="list-style-type: none"> • Identification de la structure en tant que lieu de stage • Désignation au sein de la structure de maîtres de stage, • Modalités d'hébergement des étudiants et des stagiaires : mise à disposition d'un studio... 	Contact : Département de Médecine générale de l'Université http://www.dmg.u-bordeaux2.fr
Qualité de la prise en charge coordonnée	<p>Choix de parcours nécessitant des axes d'amélioration :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quel point de rupture identifié ? • Quelle patientèle est concernée ? • Quel professionnel intervient actuellement ? Qui pourrait intervenir ? Quels professionnels extérieurs solliciter, à quel moment ? • Elaboration d'une fiche de suivi avec précision des différents intervenants • Détermination des modalités de suivi : quels critères d'alerte ? Qui renseigne les indicateurs de suivi ? 	Exemple de protocole de soins dans le cadre d'un exercice coordonné : 7 thèmes en ligne sur le site de la fédération française des maisons de santé www.fnmps.fr Exemples en ligne sur le site de la HAS : www.has-sante.fr Synthèse réglementaire et outils méthodologiques www.sante.gouv.fr
Démarche d'amélioration des pratiques	<p>Mise en œuvre des démarches d'amélioration continue de la qualité et de la gestion des risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre d'actions d'amélioration de l'exercice professionnel au quotidien (alertes dans les dossiers, formation...), logiciel d'aide à la prescription, • Participation à des groupes de pairs, • Modalités de formation continue de l'ensemble des professionnels 	Pour aller plus loin : Outil d'amélioration des pratiques de la Haute Autorité de Santé www.has-sante.fr

Le projet de prise en charge des patients

Thèmes	Éléments à définir	Précisions/recommandations
Accès aux soins Continuité et permanence des soins	<p>Quel est le fonctionnement de la structure ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Heures d'ouverture de la structure • Amplitude d'ouverture de la structure (8h-20H, samedi matin) • Réponse aux soins non programmés • Continuité de l'offre pluridisciplinaire (qui ? quand ?) : rôle du secrétariat dans la régulation des appels, disponibilité des professionnels de la structure, planification le cas échéant, des vacations des professionnels externes et des consultations avancées. <p>Engagement à participer à la permanence des soins</p> <p>Engagement des professionnels à prendre en charge les patients aux tarifs opposables</p>	

Thèmes / objectifs	Éléments à définir	Précisions/recommandations
Accès aux soins Continuité et permanence des soins	<p>Modalités d'information des patients :</p> <ul style="list-style-type: none"> Affichage des horaires d'ouverture de la structure, Information aux patients de la procédure des demandes de soins non programmés, 	Possibilité de formalisation par une charte de fonctionnement identifiée dans les salles d'attentes, à l'accueil de la structure.
Coopération et coordination externe	<p>Organisation du partenariat avec les autres acteurs du territoire d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> Identification des problématiques de santé prioritaire du territoire, Identification et prise de contact avec les professionnels et partenaires du territoire concernés par ces problématiques (ex : hôpitaux de proximité, SSIAD, EHPAD, CMP, services sociaux, offre de service en éducation thérapeutique, HAD, Plateforme d'appui à la coordination...), Formalisation du partenariat et des liens qui peuvent être mis en place (qui ? quoi ? quand ? comment ?) : procédure d'orientation du patient, partage d'informations, temps d'échange sur le suivi, informations aux patients..., Structure du partenariat : convention, association, création d'un GCS, d'un pôle de santé. 	Exemples d'expériences territoriales notamment sur le parcours de soins de la personne âgée sur le site de l'Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux. www.anap.fr
Actions développées par la structure au profit de la patientèle	<p>Définition des actions envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> Actions de prévention, dépistage, RPBI, dépistage cancer-colon Offre en éducation thérapeutique Télémédecine : téléconsultation, télésurveillance, télé expertise <p>Information des patients sur les actions proposées</p> <ul style="list-style-type: none"> Quelles modalités ? Quelle participation envisagée ? 	<p>Programme d'éducation thérapeutique : Recommandations HAS juin 2007 « Structuration d'un programme d'éducation thérapeutique du patient dans le champ des maladies chroniques »,</p> <p>Agence Régionale de Santé d'Aquitaine : www.ars.aquitaine.sante.fr</p> <p>Télémédecine > Télésanté aquitaine : www.sante-aquitaine.fr</p>

Réalisation : Service communication ARS Aquitaine - 2013